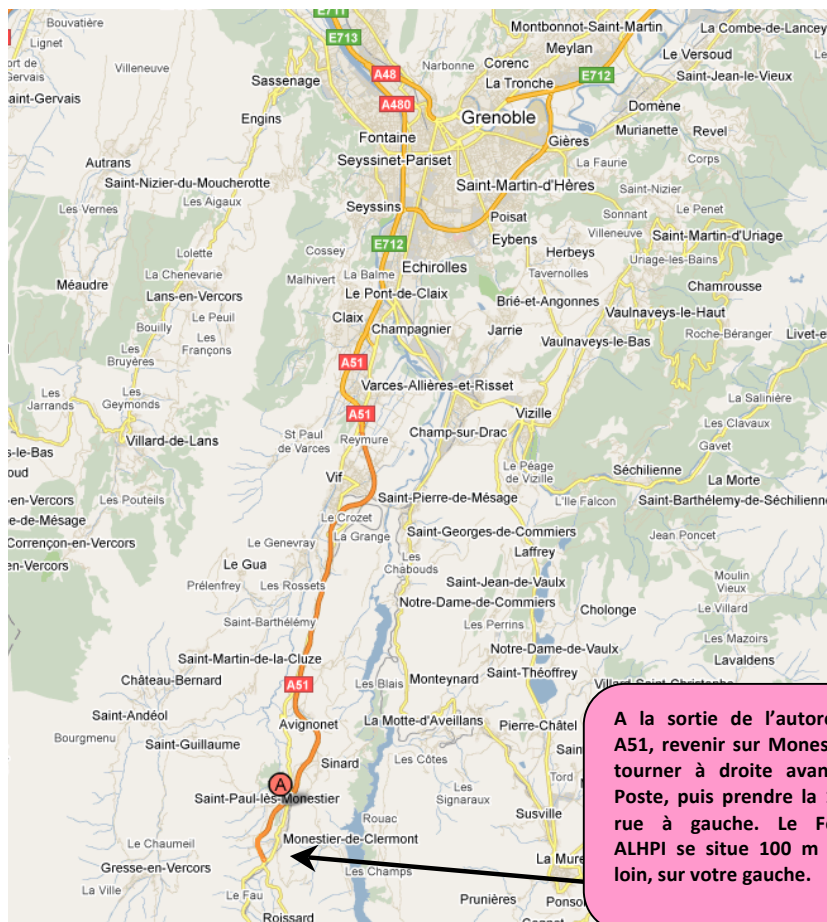


# Hébergement et Réadaptation sociale et pré-professionnelle

## FOYER ALHPI

pour adultes en situation de handicap psychique

7 Chemin des Chambons  
38650 Monestier de Clermont



A la sortie de l'autoroute A51, revenir sur Monestier, tourner à droite avant la Poste, puis prendre la 1ère rue à gauche. Le Foyer ALHPI se situe 100 m plus loin, sur votre gauche.

**Adresse :** 7 Chemin des Chambons 38650 Monestier de Clermont

**Téléphone :** 04.76.34.08.41 - **Fax :** 04.76.34.05.24

**Adresse mail :** [secretariat.alhpi@alhpi.com](mailto:secretariat.alhpi@alhpi.com)

Le Foyer ALHPI est un établissement géré par l'Association ALHPI (Accompagner Le Handicap Psychique en Isère), loi 1901. Il est agréé et financé par le Conseil Général de l'Isère.

**Directrice :** Alima SEBA

**Chef de Service :** Bruno DUJARDIN



Juin 2014



**Permanences du secrétariat:**

Du lundi au vendredi 8h-12h et 14h-16h

Tél. : 04 76 34 08 41

# FOYER ALHPI

## LES PERSONNES CONCERNÉES

Le Foyer s'adresse à des personnes adultes, en situation de handicap psychique. Ces personnes, dont l'état psychique est stabilisé, restent suivies par leur médecin psychiatre et leur équipe de soins le cas échéant, présents et impliqués dans l'accompagnement.

L'établissement est en capacité d'accueillir 20 résidents, adultes jeunes, âgés de 18 ans à 45 ans.

**Un projet de réadaptation sociale et/ou pré-professionnelle est construit avec chacun.**

## LA MISSION DU SERVICE

Le projet du Foyer ALHPI est de permettre aux personnes accompagnées de **retrouver un rythme de vie, une mise en mouvement** pour favoriser **une dynamique individuelle et sociale**. C'est un lieu de transition, une étape intermédiaire, qui participe au cheminement du projet de vie des personnes.

**La durée du séjour est variable**, de 6 mois à 3 ans, voire plus pour respecter le temps nécessaire pour que le projet de la personne soit pensé, préparé et mis en œuvre. Celui-ci est construit à partir des attentes, désirs et habiletés des personnes accompagnées.

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

Un premier contact avec le chef de service et une visite de l'établissement sont organisées. Après confirmation par la personne qu'elle souhaite intégrer le foyer, un rendez-vous d'admission est proposé avec la directrice et la psychologue. Ces différents entretiens de présentation permettent de vérifier que la structure peut répondre aux besoins et aux attentes des personnes. L'admission est soumise à l'orientation par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Les personnes accueillies au Foyer ALHPI doivent être domiciliées dans l'Isère.

## L'ACCOMPAGNEMENT

Dans le respect de la charte des droits et des libertés, un projet d'accompagnement est co-construit par le résident, l'équipe de soins et les professionnels du Foyer. Il se veut adapté aux besoins de la personne et réactualisé en fonction de son évolution. Un professionnel « référent », interlocuteur privilégié de l'accompagnement est désigné pour chaque résident.

## LE FONCTIONNEMENT

L'accompagnement est organisé conformément à la mission sociale et pré-professionnelle de l'établissement à partir de différents axes et supports :

### La vie quotidienne :

Tous les aspects de la vie quotidienne sont appréhendés et accompagnés à partir de différentes expériences et divers apprentissages pour permettre aux personnes accueillies de développer leurs capacités d'autonomie.

### La vie sociale :

Un accompagnement individualisé et une vie collective sont proposés pour favoriser les compétences relationnelles et sociales.

### Les ateliers :

Ils sont constitués en 2 pôles : **un pôle technique** (menuiserie, aménagement et espaces verts) et **un pôle habitat** (cuisine, entretien des locaux et du linge, travaux manuels et décoratifs).

Les ateliers fonctionnent tous les matins et sont animés par des moniteurs. Ceux-ci s'efforcent de s'adapter aux résidents, cet accompagnement devant faciliter leur remobilisation et leur permettre de s'inscrire dans un rythme de travail.

### Les activités :

Elles se déroulent l'après-midi et sont animées par les moniteurs des ateliers et les éducateurs de l'hébergement. Chaque résident participe à des activités sportives, de pleine nature, culturelles, d'arts plastiques, de travail sur bois... une diversité de propositions pour susciter l'intérêt des usagers, construire une vie occupationnelle et sociale.

## LES PROFESSIONNELS

L'équipe du Foyer ALHPI est composée d'une directrice, d'un chef de service, d'une psychologue, de professionnels administratifs (comptable, secrétaire) d'une équipe dédiée à l'accompagnement (éducateurs techniques, moniteurs d'atelier, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs) et de surveillants de nuit.